JOURNAL COMMUNAL

DECEMBRE 2022

EDITO

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Chers habitants d'ERCKARTSWILLER,

L'année dernière à la même époque j'en appelais à la responsabilité de chacun pour lutter contre l'épidémie « COVID-19 ».
Même si l'amélioration de la situation sanitaire est réelle, il est à constater que des périodes de recrudescence sont toujours présentes et il importe donc que nous soyons en permanence vigilants en poursuivant la vaccination, notamment en ce qui concerne les plus fragiles d'entre nous, et en respectant les gestes–barrières élémentaires, notamment dans les lieux de rassemblement dense (cérémonies, transports en commun, et autres regroupements). Ce qui est sûr, c'est que dorénavant nous devront vivre avec ce virus qui réapparaîtra de manière cyclique ou dont la virulence grandira périodiquement.

****

Après deux années de contraintes liées à l'épidémie, l'année 2022 s'annonçait sous de meilleurs augures et voilà que nous devons à présent affronter une crise économique d'importance avec une inflation galopante qui, même si elle est quelque peu contrôlée en France, continuera de progresser en 2023, hausse du coût de la vie qui ne cessera d'impacter lourdement notre pouvoir d'achat, plus durement encore pour les personnes aux revenus les plus modestes.

Dans ce contexte qui influe et touche également fortement les finances communales, avec en plus de l'inflation des baisses des dotations de l'Etat, nous avons pu néanmoins progresser sur les divers dossiers engagés :

- Le chantier relatif à la restauration de l'église est achevé. Il reste quelques aménagements floraux à réaliser le long de la façade sud.
- Les différentes armoires de commande et de comptage des effluents, équipements imposés par la réglementation en vigueur, ont été mises en place à la station d'épuration.
- Les travaux de restauration du lavoir en chantier participatif suivent leur cours. Ils reprendront lorsque les conditions météorologiques le permettront.

2023 verra la mise en œuvre de divers projets :

- La finalisation des mesures de sécurité envisagées dans les rues du village avec l'instauration de régimes de priorité différents au niveau de plusieurs carrefours, visant en cela à faire ralentir les véhicules, encore faut-il que les automobilistes respectent cette nouvelle réglementation.
- La remise en état du logement communal situé au 11 rue Principale (notamment les façades) avec un réaménagement de l'espace extérieur.
- La reconstruction aux normes d'accessibilité de l'escalier menant à l'église.
- La reconstruction d'une partie du mur d'enceinte du cimetière, celle qui s'était effondrée il y a 2 ans.

Les services de l'Etat ont d'ores et déjà annoncé que les dotations qui sont attribuées aux communes vont continuer de baisser. Je pense toutefois que malgré cette conjoncture, avec une gestion rigoureuse des finances, nous pourrons mener à bien les projets envisagés.

****

Et puis comment ne pas terminer cet éditorial sans évoquer la situation en Ukraine, conflit qui influe et perturbe notre vie au quotidien.

Alors que l'on croyait la guerre bannie du sol européen, elle a ressurgi depuis le mois de février.

Depuis 11 mois le bruit des armes est à notre porte, quelques 2 600 km nous séparent des champs de bataille, aujourd'hui c'est bien peu et il y a de fortes probabilités que cette belligérance se poursuive quelque temps encore, et cela pourquoi, cela en vertu de logiques nationalistes et de prétentions territoriales, tout comme en 1914 et 1939 avec d'autres nations.

****

2022 touche à sa fin, aussi difficile que puisse être la conjoncture, le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons de vous retrouver pour ces fêtes de fin d'année et de partager des moments de bonheur en famille et entre amis.

A tous, nous souhaitons un joyeux Noël et une bonne et heureuse année 2023.

Prenez soin de vous

Jean ADAM

Le Conseil Municipal

L'ÉTAT CIVIL 2022.

MARIAGES.

Le 19 mars 2022 : Julie WINCKLER et Stéphane HELMLINGER.

****

DÉCÈS.

Le 08 mars 2022 : Robert HELMLINGER.

Le 17 mars 2022 : Christine GILLION.

Le 11 décembre 2022 : Lilly ARBOGAST.

Le 18 décembre 2022 : Eric OSSWALD

Les Grands Anniversaires 2022.

Le 04 janvier :	Françoise ZIMMER	91 ans
Le 10 février :	Marie-Thérèse BORK	88 ans.
Le 26 mars :	Jeanne STEHLY	96 ans.
Le 28 mars :	Jacqueline CLEMENTZ	86 ans.
Le 05 avril :	Denise SCHAAL	80 ans.
Le 24 juin :	Roger HELMLINGER	89 ans.
Le 30 juin :	Anneliese HELMLINGER	87 ans.
Le 02 août :	Anneliese KARCHER	80 ans.
Le 09 août :	Yvonne HELMLINGER	82 ans.
Le 11 septembre :	Ernest RUCH	84 ans.
Le 24 décembre :	Martin SIEGWALT	92 ans.

RESTAURATION DU LAVOIR

Les travaux réalisés jusqu'à présent ont permis de réparer et consolider la partie structurelle. Des éléments de mur ont été reconstruits afin de permettre la pose de la charpente qui devrait intervenir dans le courant du mois de décembre.

Depuis le début du chantier 7 journées de travail ont été organisées et globalement une vingtaine de volontaires se sont mobilisés autour du projet ce qui a généré 268 heures de travail bénévole.

Du côté des aides, la Région nous a informé qu'elle n'accompagnait pas ce type de travaux, la Collectivité Européenne d'Alsace n'a, pour l'instant, pas répondu. Seule la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre nous a indiqué qu'elle accordait une aide de 3 500 euros.

Le lavoir est un patrimoine historique important du village, sa sauvegarde est l'affaire de tous, et pour que chacun puisse contribuer au projet autrement que par sa participation aux journées de travail, des dons peuvent être faits pour financer les travaux qui ne peuvent pas être réalisés par les bénévoles. A cet effet, il est rappelé qu'une cagnotte a été ouverte auprès de l'Association Sports et Loisirs. Elle n'a, pour l'instant, pas rencontré un grand succès. Merci aux généreux donateurs, toute contribution permettra d'alléger la charge sur le budget communal.

Et aussi un grand merci à tous ceux qui ont consacré de leur temps le samedi matin pour réaliser les travaux.

****

RESTAURATION DE L'EGLISE

Le chantier est maintenant achevé et une inauguration de l'Eglise restaurée aura lieu en début d'année 2023.

Bilan financier de l'opération :

• Coût des travaux	:	77 870.76€
○ Crépis extérieur et intérieur	:	47 084.40€
○ Remplacement du plafond	:	3 660.00€
○ Peinture	:	11 985.54€
○ Electricité	:	15 140.82€
• Subventions	:	65 265.00€
○ Participation de la paroisse	:	20 000.00€
○ Don de madame Helmlinger Yvonne	:	505.00€
○ Collectivité Européenne d'Alsace	:	19 198.00€
○ Région	:	15 262.00€
○ Fond de compensation de la TVA	:	10 300.00€
• Financement communal	:	12 605.76€

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Journée nationale de commémoration de la victoire et de la paix.

Hommage à tous les morts pour leur patrie.

11 novembre 1918 à 11h, l'écho du clairon fait taire les armes sur la ligne de front. Un conflit effroyable de 4 ans qui aura éprouvé le monde et décimé les hommes prenait fin.
Si le 11 novembre est la journée de commémoration de l'armistice de 1918, c'est aussi la journée nationale dédiée à l'hommage à tous les morts pour la France.
Dans son discours, le Maire a rappelé que la paix était un bien particulièrement fragile et que c'était d'autant plus vrai aujourd'hui avec le retour de la guerre à nos portes, en UKRAINE, et cela toujours pour les mêmes raisons « des logiques nationalistes et de prétentions territoriales ».
Le Maire a également précisé que la cérémonie du 11 novembre était forcément vécue de manière quelque peu différente en Alsace et en Moselle, rappelant le souvenir de nos aïeux de 1918 qui portaient alors l'uniforme allemand.

Après quoi il a lu le message de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des armées, et de Madame Patricia MIRALLES, secrétaire d'état aux anciens combattants et à la mémoire, qui ont rappelé le traumatisme mondial laissé par les combats, la bravoure des soldats et le sacrifice de 10 millions d'entre eux.
C'est aussi autant de morts parmi les civils, 3 millions de veuves et 6 millions d'orphelins.

Il a été souligné que la nation devait reconnaissance aux combattants d'hier mais aussi à ceux d'aujourd'hui qui paient le prix du sang pour maintenir la paix dans certaines parties du monde et la sécurité en France.
Le devoir du souvenir appartient désormais aux jeunes générations qui devront venir raviver la flamme de la mémoire de ceux qui sont morts pour notre liberté.

Comme chaque année la cérémonie a été rehaussée par la présence d'un musicien qui, au son de la trompette, a fait résonner la « sonnerie aux morts » puis « l'hymne national » repris par l'assistance.

Pour clôturer ce moment solennel, les personnes présentes ont été invitées à partager le verre de l'amitié à la salle communale.

****

REGLES DE SALUBRITE

Il s'avère nécessaire de rappeler les règles de salubrité imposées par l'arrêté municipal N°2020-011 du 1er octobre 2020 et notamment :

- Concernant les odeurs et les fumées : les activités dégageant des odeurs ou fumée susceptible d'incommoder le voisinage ou de présenter un danger, notamment les feux de végétaux, pneus, matières plastiques, etc ...., sont interdites.
- Concernant les animaux :
  - Il est interdit de laisser divaguer les chiens sur l'ensemble du ban communal, ils doivent être tenus en laisse quel que soit le lieu,
  - En agglomération et sur les voies ouvertes au public, les chiens de 1ère et 2è catégorie doivent être muselés,
  - Les déjections animales doivent être ramassées par le gardien de l'animal.

FETES DES AINES

Après l'annulation du repas de noël des ainés en 2020 et 2021 en raison de la situation sanitaire liée à la pandémie « COVID-19 », le conseil municipal a pensé qu'il était opportun de réunir les ainés du village autour d'un repas estival afin qu'ils puissent se retrouver et renouer les liens qui doivent nous unir. Ce moment festif de détente et de partage s'est déroulé le dimanche 26 juin dernier.

Le maire a bien voulu préciser que cette journée était dédiée à l'amitié, à la solidarité et au bien vivre ensemble.

Les participants à ce repas ont pu passer un agréable moment dans la bonne humeur, en témoigne le large sourire de Christian.

En 2022 nous avons renoué avec le traditionnel repas de Noël des ainés.

Les membres du Conseil Municipal ont partagé le déjeuner avec les Ainés du village tout comme au mois de juin au centre Théodore MONOD.

Belle tradition qui reprend vie après 2 ans d'interruption.

Bon nombre de nos Ainés ont fait l'honneur de leur présence au repas qui leur était offert par la Commune le dimanche 11 décembre 2022.

Dans son discours, le Maire a salué l'assistance et l'a remerciée d'avoir répondu présent à ce moment de partage privilégié.

Il a demandé qu'un instant de recueillement soit dédié aux personnes disparues depuis le repas de Noël de 2019 et notamment Lilly REINHARD décédée dans la nuit qui a précédé ce jour du 11décembre.

Il a également demandé d'avoir une pensée affectueuse à l'intention de ceux dont l'état de santé ne leur permet pas d'être parmi nous.

Jean ADAM a rappelé le sens de cette journée, à savoir la résilience, la capacité psychique de faire face aux épreuves de la vie et de rebondir, et a également précisé que cette période de Noël le moment opportun pour créer les conditions d'un « bien-vivre ensemble » c'est-à-dire mettre en exergue les valeurs de « convivialité et de fraternité ».

L'assistance a été invitée à partager un excellent repas préparé par le cuisinier du site.

Une animation musicale orchestrée par Barbara a permis à l'assemblée d'entonner des chants de Noël traditionnels. Un grand merci à Barbara.

Merci à Christophe SCHMITT d'avoir bien voulu nous accueillir pour ce repas.

Rendez-vous a été donné pour le 10 décembre 2023.

FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

Mercredi 21 décembre, les enfants de moins de 10 ans se sont retrouvés à la salle de la mairie pour une animation de fin d'année. C'est dans une très belle ambiance que cette rencontre, organisée par Jennifer BALTZER, Caroline STUTZMANN et Sandrine GANGLOFF, a permis aux enfants de réaliser des bricolages de Noël, bonhommes de neige, sapins, bougies, etc....

La commune a offert un cadeau à chaque enfant (livre et chocolats).

L'après-midi s'est terminée par un gouter.

EQUIPEMENTS A L'AIRE DE JEUX

Des équipements supplémentaires ont été installés à l'aire de jeux. Outre un jeu à ressort et une passerelle flottante, installés par les ouvriers municipaux, c'est une table octogonale avec banc qui a été fabriquée et installée par Jean-Georges, Adrien et Pascal. Un grand merci à eux.

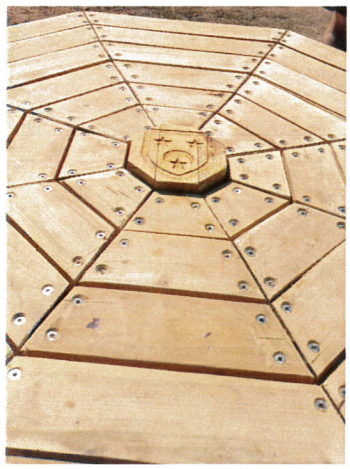

MyCityPocket devient PanneauPocket

Depuis 2021, la municipalité communique directement avec les administrés via l'application *MyCityPocket*.

À compter du 1er janvier 2023, l'application *MyCityPocket* sera remplacée par l'application *PanneauPocket*.

Il faudra donc télécharger sur votre téléphone et/ou tablette la nouvelle application dénommée *PanneauPocket*. Recherchez-la sur AppStore, PlayStore ou AppGallery.

Une fois l'application téléchargée, sélectionnez la commune de "**Erckartswiller**" pour retrouver toutes les actualités, alertes, etc…...

C'est entièrement gratuit, anonyme et sans publicité.

****

SITE INTERNET

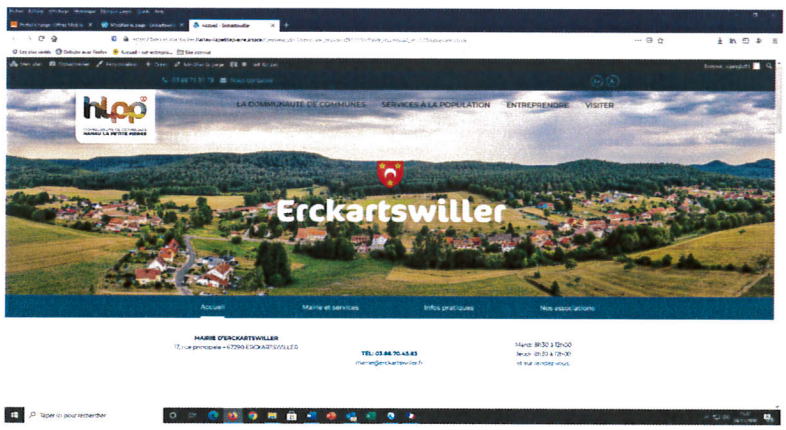

Pour mieux vous informer, la Commune s'est dotée d'un site internet en lien avec la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre.
Vous y trouverez les informations municipales (délibérations, arrêtés, actualités, évènements etc.…) ainsi que les modalités pour vos démarches administratives.
Vous trouverez ci-dessous l'URL vous donnant accès au site.

https://erckartswiller.hanau-lapetitepierre.alsace/

DEFIBRILLATEURS

En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

Dans le cadre de la lutte contre la mort subite par arrêt cardiaque, le ministère chargé de la santé a engagé des actions en faveur du développement de l'implantation des DAE sur l'ensemble du territoire et de leur facilité d'accès. La loi du n°2018-527 du 28 juin 2018, votée à la quasi-unanimité par les deux Assemblées, vient renforcer ce cadre législatif.

Qu'est-ce qu'un DAE ?

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un **dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque**. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Si l'appareil identifie comme nécessaire, le choc est délivré directement par l'appareil, sans intervention de l'utilisateur.

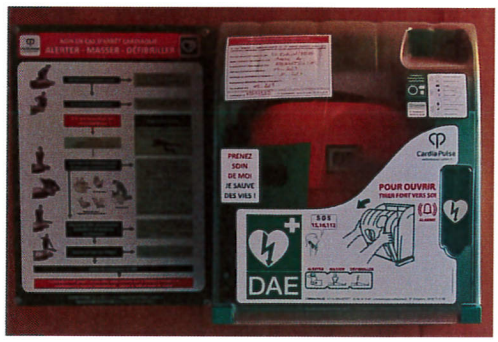

Quel que soit le type de DAE, grâce à une assistance vocale l'utilisateur du DAE est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes. C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas.

Depuis le 1er janvier 2021, l'installation d'un défibrillateur automatisé externe est obligatoire dans tous les établissements qui reçoivent du public.

Pour répondre à cette obligation, la commune s'est dotée de 2 appareils, l'un situé sous le préau entre la Mairie et la petite salle de réunion (ancienne école) et l'autre sous le préau de la salle des fêtes.

****

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

D'abord facultatif mais fortement conseillé, le Plan Communal de Sauvegarde a été rendu obligatoire en application du décret N°2022-907 du 20 juin 2022.

Le **plan communal de sauvegarde** (**PCS**) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Contenu du plan

Le plan communal de sauvegarde décrit l'organisation et la mise en œuvre des dispositions répondant aux obligations légales telles que :

- le recensement des « risques connus » et des « moyens disponibles » (moyens humains et moyens matériels) ;
- la détermination des « mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes » ;
- la fixation de « l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité » ;
- les modalités de « mise en œuvre des mesures d'accompagnement, de soutien et d'information de la population » ;
- le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs).

Entreprise en fin de mandature 2008/2014, l'élaboration du PCS a été achevée à la fin du premier semestre 2022.

Le Document d'Information Communal (DICRIM) sera distribué à chaque famille, le document principal (environ 140 pages) est disponible à la mairie.

AIRE DE DEPOT DES BRANCHANGES

RAPPEL

En 2016 un espace a été aménagé afin de permettre aux résidents d'ERCKARTSWILLER UNIQUEMENT de déposer branchages, et résidus de tailles de haies.

Dès remplissage de l'aire de dépôt, il est, jusqu'à présent, fait procéder au broyage des déchets qui, réduits en copeaux, peuvent être récupérés et utilisés sous forme de paillage d'espaces verts.

Cet emplacement n'est pas une déchetterie et il est rappelé que SEULS LES DECHETS issus de la taille de haies ou d'arbres peuvent y être déposés.

N'y sont pas admis notamment les déchets provenant des coupes de gazons, de prairies, les résidus de jardin ou de cuisine ainsi que les fleurs mises au rebut, les feuilles mortes et la sciure.

Dans les dépôts réalisés nous avons pu retrouver du métal ou des gravats. C'est particulièrement regrettable pour la pérennité de ce service car les entreprises de broyage nous font de plus en plus de difficultés pour intervenir de peur d'abimer leur matériel.

Il importe de respecter strictement les consignes.

****

NUISANCES SONORES

RAPPEL

Le calendrier français des jours fériés prévoit 11 jours légaux : **le 1er janvier, le lundi de Pâques, le 1er mai, le 8 mai, l'Ascension, le lundi de Pentecôte, le 14 juillet, le 15 août, le 1er novembre, le 11 novembre et le 25 décembre auxquels s'ajoutent les 2 jours spécifiques « Alsace / Moselle »** à savoir **« le vendredi saint et le 26 décembre ».** Cela implique que la réglementation relative aux nuisances sonores notamment s'applique de manière identique aux dimanches.

L'article 4 de l'arrêté municipal N°10-21 du 4 novembre 2021 précise :

> « Les travaux de bricolage, de jardinage et d'entretien d'espaces verts réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des habitations, notamment les tondeuses à gazon et les tronçonneuses thermiques ou électriques, les perceuses, raboteuses, présentant un aspect épisodique, ne peuvent être effectués que :
>
> - Du lundi au vendredi de 7heures à 20 heures,
> - Les samedis de 7 heures à 19 heures,
> - Les dimanches et **jours fériés de 9 heures à 11 heures.**

Ainsi, le 1er novembre comme tout autre jour férié, on n'utilise pas la tondeuse en dehors de l'horaire autorisé. Les personnes concernées se reconnaitront très certainement dans ce message.

Par ailleurs, concernant les bruits liés à une activité professionnelle, l'article 8 dudit arrêté précise que tous travaux susceptibles de générer des nuisances sonores doivent être interrompus :

- Du lundi au vendredi entre 20 heures et 7 heures,
- Les samedis à partir 19 heures,
- Toute la journée du dimanche et des jours fériés, sauf cas d'intervention urgente et d'utilité publique.

SECURITE DANS LES RUES

Les derniers comptages montrent qu'il n'y a pas vraiment d'évolution favorable en ce qui concerne le respect de la vitesse autorisée, nous retrouvons sensiblement les mêmes résultats que ceux publiés dans le journal de 2021 pour la période du 29 septembre au 14 décembre 2021.

Il est même des chauffards dont le comportement est irresponsable. A titre d'exemple le 16 août 2022 entre 12h00 et 13h00, rue de La Petite Pierre, un véhicule a été relevé à 108 km/h dans le sens sortant. Autres exemples, le 30 mai 2022 entre 13h30 et 14h00, rue Principale, sens sortant, un véhicule à 102 km/h, le 6 mai 2022 entre 8h00 et 8h30, même endroit, sens sortant, un véhicule à 99 km/h et le 30 mars 2022 entre 9h30 et 10h00, même endroit, même sens, un véhicule à 99 km/h.

Les graphiques ci-dessous donne un aperçu de la répartition de la vitesse :

- Rue de La Petite Pierre (Période août / décembre 2022)

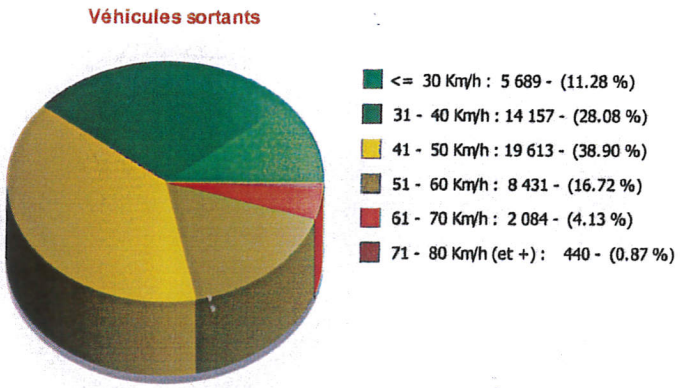

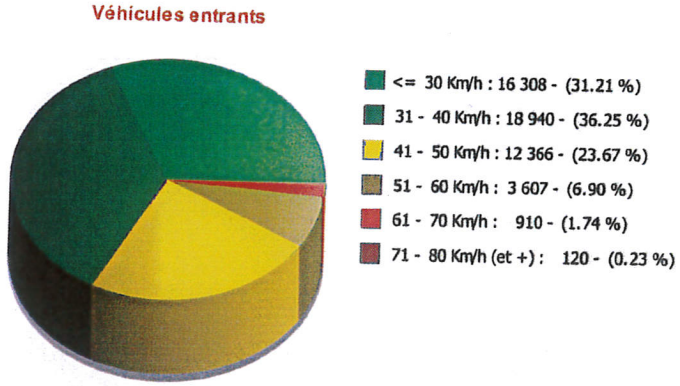

- RUE Principale (période mars / août 2022

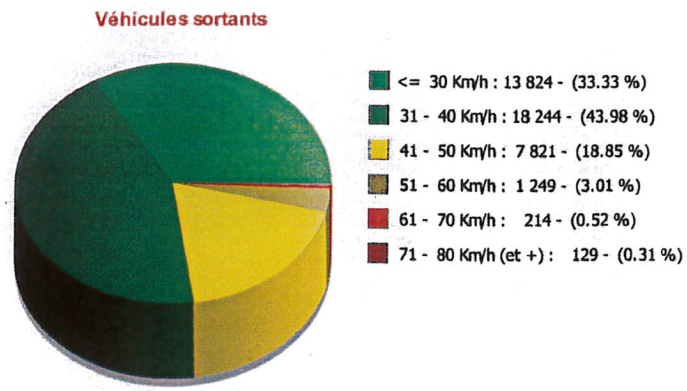

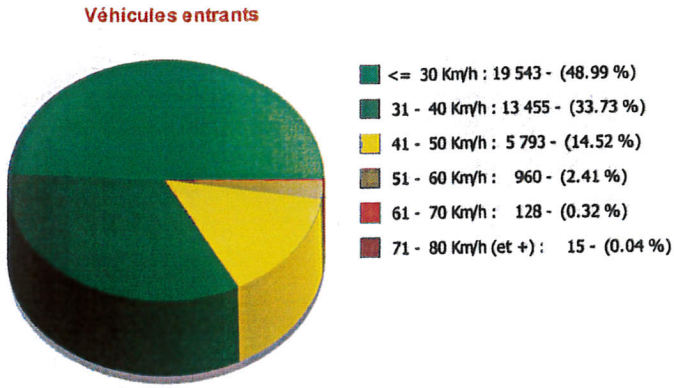

Il ressort donc que les mesures envisagées visant à modifier les régimes de priorité au niveau des différents carrefours principaux, évoquées dans le bulletin municipal de 2021, s'avèrent plus que jamais nécessaires.

Prévues pour être opérationnelles fin de cette année, elles ont été retardées en raison de l'indisponibilité de l'entreprise chargée de la mise en place des panneaux et du marquage au sol.

La société « EG Signalisation » de Wasselonne devrait intervenir au printemps prochain dès que les conditions météorologiques le permettront, notamment pour l'application de la peinture.

LE SMICTOM VOUS INFORME

NOUVELLES DISPOSITION A PARTIR DU 1ER JANVIER 2023

A compter du 1er janvier :

- **Fin de la collecte des déchets ménagers (bac orange) chaque semaine, elle sera faite 1 fois toutes les 2 semaines le lundi après-midi des semaines impaires,**
- **La collecte des bacs de tri (bac jaune) se fera le mercredi après-midi des semaines paires.**

Reportez-vous au GUIDE DES DECHETS 2023.

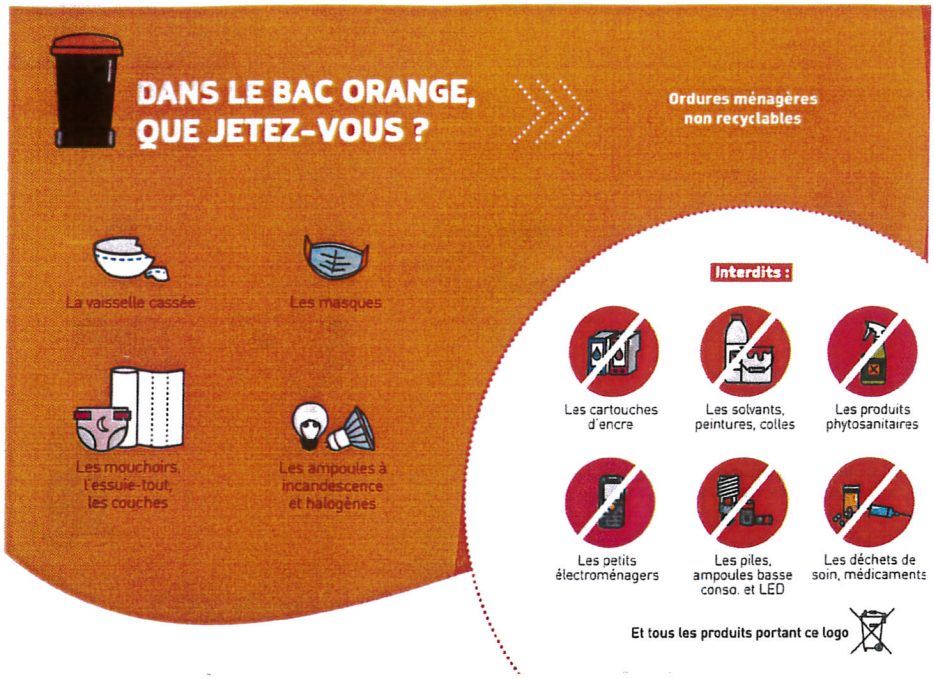

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HANAU-LA PETITE PIERRE
Maison de l'intercommunalité – 10 route d'Obermodern – 67330 Bouxwiller
Tél. 03 88 71 31 79 - Mél : accueil@hanau-lapetitepierre.alsace

Sobriété énergétique : adoptons les bons réflexes

Notre territoire doit faire face comme l'ensemble des communes et intercommunalités françaises à la forte hausse du prix de l'énergie qui grève les finances publiques.
Le 6 octobre dernier, le gouvernement a présenté un plan de sobriété énergétique qui prévoit de baisser de 10% l'ensemble de la consommation d'énergie en France d'ici 2024 (par rapport à 2019) et de 40% à l'horizon 2050.
Parmi les mesures présentées figure la réduction de la consommation d'électricité liée à l'éclairage public, qui représente, en moyenne, 30% des dépenses d'électricité d'une collectivité.
La Communauté de Communes exerce la compétence éclairage public. Elle réalise les investissements et gère en coordination avec les mairies concernées les 5.963 ouvrages d'éclairage public et les 179 armoires électriques qui les commandent.
Les solutions pour diminuer les consommations d'éclairages publics sont : éteindre les lumières à certaines heures, réduire l'intensité lumineuse, passer aux éclairages LED avec pilotage automatisé ce qui permet une économie d'énergie de 40 à 80% avec un retour sur investissement entre 4 et 6 ans.
La Communauté de Communes, en collaboration avec votre commune, étudie la mise en place de ce type de mesures.

Sobriété également à Hanautic

Les piscines sont également incitées par le gouvernement à adopter des mesures de sobriété énergétique.
Au Centre aquatique Hanautic (Bouxwiller), les horaires d'ouverture sont modifiés (fermeture au public le dimanche) pour la fin de l'année et la température de l'ensemble des bassins est diminuée de 1,5 degré (température du bassin sportif : 26,5 ° C et ludique : 28,5 ° C).
L'établissement reviendra à des plages d'ouverture plus importantes, dès que nous serons en capacité de le faire.
Infos complètes : https://piscines.hanau-lapetitepierre.alsace

Nouveau !
Soyez informés instantanément grâce à l'application Citykomi®

Vous n'avez plus besoin de chercher l'information !
La Communauté de Communes vous informe désormais en direct sur votre smartphone (et tablette) avec un nouveau service de notifications en temps réel.
Soucieuse de moderniser sa communication et répondre ainsi aux attentes de ses habitants, la Communauté de Communes vient de se doter de l'application Citykomi®.
Téléchargeable gratuitement à partir des plateformes App Store (iPhone) et Play Store (Android), Citykomi®, permet aux habitants du secteur de rester connectés à leur Communauté de Communes pour recevoir la bonne information au bon moment.
Plus besoin de chercher l'information ! Très simple à utiliser et très efficace, Citykomi® vise d'abord à faciliter la vie des habitants dans leur quotidien : chacun peut recevoir directement les informations actualités et événements de la Communauté de Communes.

Facile, gratuite et anonyme !
Délibérément conçue pour respecter la vie privée des usagers, l'application Citykomi® ne nécessite la création d'aucun compte et n'exige aucune donnée personnelle pour s'abonner.

Pratique, comment ça marche ?
Une fois l'application téléchargée, il suffit de flasher le QR Code de Hanau-La Petite Pierre infos ou de rechercher Hanau-La Petite Pierre infos dans l'application via la petite loupe pour s'abonner aux informations.
Les messages reçus sont rédigés par le service communication de la Communauté de Communes pour vous informer en temps réel. Il n'y a aucune publicité dans l'application.
(Cette application ne concerne que la Communauté de Communes, La Commune a sa propre application depuis deux ans)

Maison de la famille

Le 5 septembre dernier s'est déroulée la cérémonie d'inauguration de la Maison de la famille située à Ingwiller. Il s'agit du premier établissement de ce type à ouvrir dans le département du Bas-Rhin. Les actions de soutien à la parentalité menées par la Communauté de Communes prennent ainsi une nouvelle ampleur.

La Maison de la famille, c'est quoi ?
La création de la Maison de la famille permet de répondre aux questions des parents. Ce lieu ressource de proximité a pour ambition d'accompagner les familles tout au long de leur chemin de parents : du bébé au jeune adolescent en passant par l'enfant. Les missions de la Maison de la famille sont définies par le Fonds national parentalité de la Caisse nationale des allocations familiales : informer, accueillir de façon inconditionnelle (être ouvert à tous et gratuit), appuyer des collectifs de parents, proposer des services de soutien à la parentalité et enfin assurer des missions complémentaires avec les acteurs locaux.
La maison de la famille se compose de différents services :

- Le Relais Petite Enfance (RPE) propose aux parents et aux assistantes maternelles des ateliers sur Ingwiller et en itinérance ainsi qu'un accompagnement pour les démarches administratives (contrat de travail…).
- Le guichet unique aide les familles à la recherche d'un mode d'accueil sur le territoire.
- Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) propose des moments de socialisation, de partage et d'écoute de manière anonyme et gratuite sur Ingwiller et Bouxwiller.
- « L'enfance et la vie sociale » anime le réseau d'accueil de loisirs et suit la délégation de service public des périscolaires, développe et coordonne des projets de la vie sociale.
- Le service solidarité sénior propose des actions et animation pour dynamiser le territoire pour nos ainés.

.

Fonctionnement
Les familles et professionnels (assistantes maternelles, intervenants extérieurs, visites médiatisées.) sont accueillis dans des espaces collectifs ou confidentiels. Une salle de motricité et une salle de jeux permettent la réalisation d'ateliers d'éveil pour les enfants. Le jardin attenant au bâtiment a vocation à devenir un véritable lieu de vie permettant des expérimentations pédagogiques tout en favorisant le lien intergénérationnel.

Des permanences physiques ou téléphoniques des différents services sont assurées :
Parentalité :
• Lundi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00
• Mercredi : 13h30-17h00
• Jeudi : 13h30-17h00
• Vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

LAEP :
Pour les familles d'enfants de 0 à 6 ans le lundi de 14h30 à 17h30 à la salle de la sommellerie à Bouxwiller et le vendredi de 9h à 12h à la Maison de la famille à Ingwiller

RPE et guichet unique :
Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

Une année au jardin !
Depuis septembre dernier, la Maison de la Famille propose des activités pour toute la famille au sein de son jardin intergénérationnel. De 0 à 99 ans, expérimentez de multiples activités en lien avec la nature et le jardinage.
Un programme à découvrir !
L'entrée est libre et gratuite.

Infos complètes sur : www.hanau-lapetitepierre.alsace
Maison de la famille *- 3b, rue du Fossé à Ingwiller*
Tél. 03 88 89 69 50 - maisondelafamille@hanau-lapetitepierre.alsace

Espace France Services, on vous accueille !

L'Espace France Services, géré par la Communauté de Communes, se trouve dans les locaux de l'Ecole intercommunale de musique à Ingwiller.

Gratuit et ouvert à tous, il facilite l'accès des citoyens aux services publics et à leurs outils numériques.
Des ateliers numériques gratuits et ouverts à tous sont organisés régulièrement durant l'année.
+ d'infos : www.hanau-lapetitepierre.alsace

L'isolation thermique par l'extérieur, ce n'est pas systématique !

(PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD)

L'isolation est la première intervention pour un projet global d'économie d'énergie. Car l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Mais il est aussi important de faire les bons choix sur les matériaux, sur le système de **renouvellement d'air**, les fenêtres, le système de chauffage. Il est recommandé de faire appel à un bureau d'étude thermique afin d'être cohérent sur l'ensemble, et d'atteindre une performance thermique respectant les réglementations.

Isolation par l'intérieur ou par l'extérieur ?

Un document de synthèse à télécharger sur le site https://eco-renover.parc-vosges-nord.fr/
https://eco-renover.parc-vosges-nord.fr/upload/documents/Fiches_isolation/04-mise_en_page_A5.pdf

ou version raccourcie du lien : https://bit.ly/isolationExterieureThermique

Dans la plupart des cas, du point de vue strictement thermique, il est plus efficace de réaliser une **isolation thermique complète par l'extérieur**. Cependant, **tout obstacle à la continuité de l'enveloppe isolante** (balcons, avant-toits, perrons, éléments porteurs isolés), **entraîne des déperditions** qui peuvent être équivalentes ou supérieures à celles des ponts thermiques liés à une isolation intérieure. Ainsi, **la complexité de l'enveloppe du bâtiment**, la **qualité architecturale de ses façades**, les **qualités techniques des matériaux** et / ou l'orientation, peuvent faire pencher pour une **isolation intérieure**.

Par exemple, quand on isole un mur en pierre de forte épaisseur, le principe est de profiter de son inertie*. Le choix de l'isolation sera alors extérieur si la façade ne présente pas de modénatures* particulières ; et intérieur si la façade présente des caractéristiques architecturales et historiques à mettre en valeur. Pour l'isolation de la toiture, voir la rubrique sur l'isolation des combles : https://bit.ly/Combles-Isolation-Thermique

* voir glossaire : https://eco-renover.parc-vosges-nord.fr/glossaire.html

Le bâti ancien demeure attractif lorsque son aspect extérieur d'origine reste intact. L'isolation thermique par l'intérieur (ITI), est privilégiée, cependant, elle présente des inconvénients :

- accentuation des ponts thermiques,
- déplacement des points de rosée entre isolants et structure,
- risque de créer des freins à la diffusion de vapeur d'eau,
- réduction de l'inertie.

Selon le type de mur, c'est-à-dire, selon les matériaux qui composent la structure de votre bâtiment, les préconisations peuvent être différentes. Nous avons détaillé les types d'isolations à privilégier dans le cas suivant :

Maison cour, à pan de bois

https://eco-renover.parc-vosges-nord.fr/encourager-l-eco-renovation/des-exemples-d-eco-renovation/renover-thermiquement-une-maison-cour-a-pan-de-bois.html
ou version raccourcie de l'URL : https://bit.ly/Colombages-Isolation-Thermique

Maison bloc, en pierre

https://eco-renover.parc-vosges-nord.fr/encourager-l-eco-renovation/des-exemples-d-eco-renovation/renover-thermiquement-une-maison-en-pierre.html
ou version raccourcie de l'URL : https://bit.ly/Maisonenpierre-Isolation-Thermique

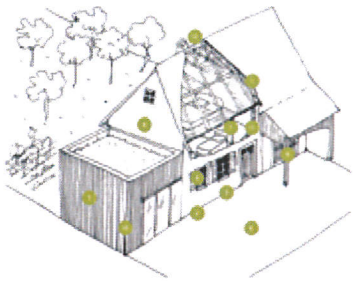

Mise en garde

En étudiant les différentes possibilités, il faut lister les avantages et inconvénients des différentes solutions inclues dans les bouquets de travaux. Par exemple :

- En étanchant l'enveloppe ou en remplaçant d'anciennes fenêtres, il est indispensable d'installer de nouveaux dispositifs de ventilation et vice versa. L'un ne va pas sans l'autre.
- En installant une VMC Double Flux, il est indispensable de changer les filtres régulièrement, voire de souscrire un contrat de maintenance.
- Largement diffusés au grand public, les isolants minces ne jouent que le rôle de compléments d'isolation mais surtout de pare-vapeurs étanches, sous condition que la pose soit parfaite et durable.
- Sur des structures en matériaux anciens (pierres sensibles à l'humidité, briques de terre cuite, torchis, pan de bois...) seuls les matériaux perméables à la vapeur d'eau peuvent être utilisés.

Un livre : « Vivre et habiter une maison traditionnelle »

Votre communauté de communes et le Parc naturel régional des Vosges du Nord ont mis en place une mission d'accompagnement à la préservation et à la valorisation du patrimoine bâti traditionnel de son territoire. Les architectes conseil ont réalisé cet ouvrage qui pourra vous guider dans vos projets...
Si vous souhaitez recevoir 1 exemplaire du livre, il est à commander au Parc : c.issele@parc-vosges-nord.fr Tél. : 03 88 01 49 62.
15 € + frais d'envoi de 6,55 € (valable en France métropolitaine)
Règlement par chèque de 21,55 € à l'ordre du « Trésor public ».